

VILLE DE MONTLUÇON

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE DE COURTE DUREE – CIRQUES - ANNEE 2021

OBJET : Mise à disposition, pour une occupation de courte durée, d'un espace municipal destiné à accueillir les manifestations artistiques et culturelles, fêtes foraines, théâtres démontables et principalement les cirques.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017- 762 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la Commune de Montluçon met à disposition son domaine public pour l'accueil de manifestations artistiques et culturelles, fêtes foraines, théâtres ambulants et cirques aux conditions définies ci-dessous :

1 – **Emplacement** : La Commune dispose d'un espace de 10.000 m² situés sur le parking d'Athanor – rue Albert Einstein. (zone A bitumée et zone B en tuff)

2 – **Période** : La période de mise à disposition de cet emplacement est du 12 au 19 avril 2021 et du 14 au 21 octobre 2021 (pas de spectacle le 15 et 16 octobre en soirée) et en tenant compte d'un spectacle non prévu initialement au programme du centre culturel Athanor – le candidat sera prévenu trois mois avant la date concernée.

3 – **Durée** : L'occupation ne pourra pas excéder les périodes mentionnées à l'article 2, sachant que l'installation et la désinstallation doivent également être effectuées pendant la dites périodes.

4 – **Redevance** : Les redevances sont dues sur la base des tarifs votés chaque année par le Conseil Municipal. Les montants en vigueur pour l'année 2019 sont de : 500 € par jour d'occupation (délibération n°18.220 du conseil municipal du 1er mars 2018)

5 – **Conditions d'exploitation** : L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de l'emplacement sur toute la durée de son occupation jusqu'à son départ. Il n'est pas prévu d'approvisionnement en énergie ou fluide par la Mairie : en cas de besoin, l'exploitant devra lui-même réaliser les démarches pour satisfaire ses besoins, souscrire les abonnements et régler ses consommations.

6 – **Dossier de candidatures** : Tout candidat devra faire une demande pour obtenir toutes les informations et documents utiles pour faire acte de candidature à la Ville de Montluçon – Service Commande Publique – 1 rue des Conches – CS 13249– 03106 Montluçon CEDEX ou par courriel à commande.publique@mairie-montlucon.fr

Les pièces mises à disposition sont les suivantes :

- Convention
- Charte droit de cité
- Plan d'accueil des cirques

Pour postuler, le candidat devra obligatoirement être signataire de la Charte DROIT DE CITE.

Le dossier devra être déposé au moins 30 jours avant le début de la manifestation prévue, et sera : soit remis en main propre contre récépissé à la Mairie (service Festivités) - soit envoyé par courrier postal à l'adresse : MAIRIE DE MONTLUÇON – service Festivités – 1 rue des Conches – 03106 Montluçon cedex - soit par voie électronique festivites.ri@mairie-montlucon.fr / commande.publique@mairie-montlucon.fr. Tout dossier non déposé avant les 30 jours ou incomplet ne sera pas retenu.